

Communiqué de presse

Le 19 février 2021

Cholet – Les Herbiers **Un potentiel de 500 000 voyages par an**

La Région des Pays de la Loire, le Conseil départemental de la Vendée, l'Agglomération du Choletais et les Communautés de communes du Pays des Herbiers et du Pays de Mortagne ont franchi une nouvelle étape dans le projet de réouverture à la circulation de la ligne ferroviaire Cholet – Les Herbiers

En 2020, la Région des Pays de la Loire et ses partenaires ont lancé une étude pour évaluer la fréquentation potentielle en cas de réouverture de la ligne ferroviaire entre Cholet et Les Herbiers. Cette étude vient de se terminer avec la tenue du comité de pilotage le 19 février 2021 à la Région, présidé par Roch Brancour, Vice-Président de la Région des Pays de la Loire en charge des mobilités, en présence de Bruno Retailleau, Sénateur de la Vendée et conseiller régional ainsi que de l'ensemble des partenaires.

Ainsi, au terme de cette première phase d'études, le potentiel de fréquentation pourrait s'établir à plus de 500.000 voyages par an, à raison d'environ 300.000 pour les visiteurs du Puy du Fou en correspondance à Angers depuis Paris et de 200.000 déplacements domicile – travail sur ces territoires très dynamiques.

Une telle fréquentation placerait cette ligne dans le niveau moyen de fréquentation des TER de la Région.

Il convient également de rappeler que la Région a obtenu en octobre 2020 que cette ligne soit intégrée au protocole signé avec l'Etat concernant l'avenir des « lignes de desserte fine du territoire » dans l'hypothèse où les études viendraient confirmer la faisabilité de sa réouverture.

Forts de ces constats encourageants, les collectivités ont décidé d'engager une deuxième phase d'études techniques qui porteront sur l'exploitation et sur le diagnostic des infrastructures de façon à déterminer la nature des investissements nécessaires et d'estimer leur montant. Portées par la Région avec l'appui de SNCF Réseau et du Département de la Vendée, elles sont chiffrées à environ 200 K€. Elles dureront un an et seront financées par les collectivités :

- 35 % Région des Pays de la Loire
- 35 % Département de la Vendée
- 10% Communauté d'Agglomération du Choletais
- 10% Communauté de Communes du Pays de Mortagne
- 10% Communautés de Communes du Pays des Herbiers.

Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, Yves Auvinet, président du Conseil départemental de la Vendée, Gilles Bourdouleix, président de l'Agglomération du Choletais, Véronique Besse, présidente de la Communauté de communes du Pays des Herbiers et Guillaume Jean, président de la Communauté de communes du Pays de Mortagne, se réjouissent de cette nouvelle étape : « Avec la réouverture de cette ligne, nous renforcerons la desserte touristique ainsi que les déplacements domicile-travail. Nous sommes déterminés à faire aboutir ce projet essentiel pour l'aménagement, l'équité et l'attractivité de notre territoire. »